

ARRÊTÉ N° AN06020260422085 AN06020260422085

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-34, L452-35

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements publics affiliés ou non affiliés au Centre de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclarations annulées.

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à BEAUVAIS le 22/04/2026

M Olivier SAYAG , pour le Président par délégation le DGS

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V060251016000733001	Adjoint administratif	Chargé de communication	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	SAINT JUST EN CHAUSSEE	17/10/2025	05/01/2026

CDG FPT de l'Oise

2 RUE JEAN MONNET - PAE DU TILLOY - BP 20807 60008 BEAUVAIS - Tél. : 0344062260